1. Loi n°64-46 du 17 Juin 1964 relative au Domaine national (JO du 11 juillet 1964 p. 505 et s.) **;**
   1. Décret n°64-573 du 30 Juillet 1964 fixant les conditions d’application de la loi n°64- 46 du 11 Juin 1964 relative au Domaine national (JO du 29 août 1964, pp. 1123 et 1126). ;
   2. Décret n°64-574 du 30 juillet 1964 portant application de l’article 3 de la loi n°64- 46 du 17 Juin 1964, relative au domaine national autorisant, à titre transitoire, l’immatriculation au nom des occupants ayant réalisé une mise en valeur à caractère permanent (JO du 5 septembre 1964, p. 1167 et s.) ;
   3. Décret n°66-858 du 07 Novembre 1966 portant application de l’article 5 de la loi n°64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national et fixant les conditions de l’administration des terres du domaine national à vocation agricole dans les zones urbaines (JO du 19 novembre 1966, p.1518) ;
   4. Décret n°72-1288 du 27 Octobre 1972 relatif aux conditions d’affectation et de désaffectation des terres du domaine national comprises dans les communautés rurales modifié (JO du 18 novembre 1972, p. 1894 ; JO du 11 janvier 1980, p. 1298 ; JO du 10 mai 1986, p. 198)
   5. Décret n°80-268 du 10 Mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d’utilisation des pâturages (JO du 12 avril 1980, p.443 et s.) ;
   6. Décret n°87-720 du 04 juin 1987 portant reversement de certaines zones pionnières dans la zone des terroirs (JO n°5180 du 20 juin 1987, pp. 526-527) ;
2. Loi n°98-03 du 08 janvier 1998 portant Code forestier, modifiée par la loi n°2010-02 du 12 mars 2010 remplaçant les articles L47 et L48 de la loi n°98-03 du 08 janvier 1998 portant code forestier, relatifs aux feux de brousse (JO du 7 février 1998, p. 105 et s. ; JO du 12 juin 2010, pp.663 et 664) ;
   1. Décret n°98-164 du 20 Février 1998 portant application de la loi n°98-03 du 8 Janvier 1998 portant Code forestier (JO n°5800 du 09 mai 1998, pp. 361 à 369) ;
   2. Décret n°96-572 du 09 juillet 1996 fixant les taxes et redevances en matière d’exploitation forestière, modifié par le décret n°2001-217 du 13 Mars 2001 abrogeant et remplaçant l’article 3 du décret n°96-572 du 09 Juillet 1996 (JO du 20 juillet 1996, pp. 301 à 304 ; JO du 7 avril, p. 276) ;